

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
(CCID)**

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de Frévin-Capelle le Directeur départemental des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMISSAIRES SUPPLÉANTS |
|-------------------------|-------------------------|
| PAYEN GENEVIÈVE | MAYEUX JEAN-MARCEL |
| VALLERANT ÉMELINE | CREPIN THÉRÈSE |
| LEROY JULIEN | LESAGE DENIS |
| JATTEAU JULIEN | BOCQUILLON CHRISTELLE |
| DURANEL FABIEN | CAPRON STÉPHANIE |
| DELANNOY ANNE-MARIE | WAILLY CÉLINE |
| LESOING DOMINIQUE | PIOT VICTOR |
| LESOING MARTINE | BOUCRY BERNARD |

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A ARRAS, le 26 août 2020

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Marie-Pierre Le Flao

Administratrice des Finances Publiques